Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

ARRETE DAJI/2020/signature/N°94
Portant délégation de signature

à

Madame Dorothée VERHAEGHE
Directrice du Pôle Gestion des Personnels
Direction des Ressources Humaines (DRH)

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu le Code de l'Education,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 06 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1
Délégation est donnée à Madame **Dorothée VERHAEGHE** à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la **Direction des Ressources Humaines**, les actes qui suivent.

Chapitre I
Gestion des personnels

Article 2
La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

Les congés :
- arrêté congé formation (tous personnels)
- arrêté congé lié à un accident de service ou une maladie professionnelle (tous personnels)
- arrêté congé bonifié (tous personnels)
- arrêté congé VAE (tous personnels)
- arrêté congé de longue durée (tous personnels)
- arrêté congé de longue maladie (tous personnels)
- arrêté grave maladie (tous personnels)
- arrêté congé ordinaire de maladie (tous personnels)
- arrêté congé maternité (tous personnels)
- arrêté congé paternité (tous personnels)
- arrêté congé parental (tous personnels)
- arrêté congé de présence parentale (tous personnels)
- saisine du comité médical départemental et de la commission de réforme

Contrat et carrière :

- attestations diverses sans mention d'éléments financiers
- demande et arrêté de temps partiel (EC, ITRF, BU)

Actes :

- dossier administratif d'inscription aux concours BIATSS
- Convention de stage effectuée au sein de la DRH pour une durée inférieure à 2 mois
- arrêté d'avancement d'échelon BIATSS (cat C ITRF)
- arrêté d'avancement d'échelon enseignants-chercheurs

- classement des personnels BIATSS ITRF cat C (après recrutement et avancement)
- état de service tous personnels
- Attestations diverses (IRCANTEC, sécurité sociale et les mutuelles, pôle emploi, ...)
- décisions d'imputabilité des accidents de travail et maladie professionnelle
- courriers informant les agents de leur situation administrative

Actes avec un impact financier :

- attestations diverses avec éléments financiers
- engagement des remboursements de frais de visite médicale ou examens médicaux
- attestation de non perception du supplément familial de traitement
- attestation de service fait sur les certificats de prise en charge des frais médicaux
- bordereau d'envoi de la paie à la DRFIP
- demande d'acompte sur rémunération par l'agent comptable
- courrier allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)
- certificats administratifs à destination de l'Agent comptable
- état liquidatif de décompte d'indemnité journalière de sécurité sociale

Chapitre II
Dispositions générales

Article 3
Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté précédemment consenti aux mêmes délégataires.

Article 4
Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 5
Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance,
Le 08/09/2020

La délégataire

Dorothée VERHAEGHE

Fait à Marseille, le 01/06/2020

Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Université d'Aix Marseille · AMU ·